



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Gérard Bekerman

Quel « nouveau monde » pour l'assurance vie ?

Dans ce chaos des règles, des opinions, des approximations, il est urgent de rétablir les fondements de valeurs partagées telles que l'équité, la simplicité et la liberté.

Si les « Nouveaux Mondes » étaient tous nés d'un virus, alors l'homme n'aurait traversé que des « Nouveaux Mondes » au cours de son histoire. Pourtant, les « Nouveaux Mondes » finissent souvent mal. Ils sont portés par le refus du présent et l'aspiration idéaliste à faire table rase du passé. Ils revendiquent des changements radicaux au nom de la nouveauté, mais peuvent entraîner plus de servitude et plus de pauvreté.

Méfions-nous-en comme de l'orage. Considérons plutôt les bienfaits du monde d'hier. Les assurances n'ont jamais fait faillite en France ; elles ont amélioré leur maîtrise des risques dans un univers plus incertain et ont apporté aux assurés des solutions responsables leur permettant de faire face aux aléas de la vie tels que la santé, l'éducation ou la transmission du patrimoine.

HIER, ON PUNISSAIT AVANT DE RÉFLÉCHIR

Une première tendance semble être un mouvement vers plus d'écoute de l'autre, de dialogue entre assureurs et assurés. La demande des ménages devra s'imposer à la seule offre des assureurs. Un sage équilibre devra être trouvé pour que la richesse des assureurs ne repose pas sur une insécurité croissante du capital qui appauvrirait les assurés.

Une seconde menace viendrait de l'État et du régulateur. Si les contrôles prudentiels ont contribué à une meilleure stabilité du système financier et des compagnies d'assurance, la

pression et l'instabilité d'une réglementation galopante sont de nature à décourager les assurés et à aggraver leur défiance. Les femmes, les hommes, ceux qu'on appelle les épargnants subissent le joug de la puissance tutélaire d'un État acculé et d'un régulateur mû par une philosophie trop souvent réglementariste et punitive. Serions-nous donc devenus tous fautifs ? On croule sous les normes. On ne cesse de changer les règles. On perd confiance. Les évolutions fiscales et réglementaires relèvent trop souvent du châtiement. Les barèmes ne sont mis à jour que dans un sens défavorable aux épargnants. Les seuils d'âge, qui pourraient être reconsidérés en fonction de l'espérance de vie, eux, ne bougent pas. La démultiplication des obligations de dénonciation, des fichiers d'assurés à transmettre entre États inquiète. Ces dispositifs sont complexes et coûteux. N'aurait-il pas été préférable de travailler plutôt sur l'harmonisation des bases taxables ? Hier, on punissait avant de réfléchir. Demain, il faudra réfléchir avant de punir.

Le « Nouveau Monde » devra mieux respecter la nature juridique de l'assurance vie. Les atteintes n'ont cessé de se succéder, notamment en matière de saisissabilité et de fiscalité. Gageons que le monde d'après permettra de réconcilier le droit avec la nature, le bon sens et l'évidence des choses. L'assurance vie n'est pas un placement financier commun. L'assuré est titulaire de droits personnels (rachat ou désignation d'un bénéficiaire en cas de décès) et non de droits réels. Il n'est pas propriétaire de son épargne. En cas de décès, la prestation garantie payée au bénéficiaire désigné est réputée ne jamais avoir appartenu au patrimoine du défunt. Comment, dans ces conditions, l'intégrer à la dévolution successorale ?

Le « Nouveau Monde » devra redéfinir le capital. Le capital est devenu cher pour les assureurs, risqué pour les assurés et gratuit pour l'État. Ce n'est que dans la confiance que l'on résoudra cette trilogie. Si la fiscalité doit de nouveau modifier les règles, l'avantage-prix pour l'État (taux zéro) sera inévitablement compensé par un effet quantité où les flux seront indisponibles. L'élasticité jouera pour, au moins, 35 % de dette domestique. Les épargnants attendent de l'État une discipline comparable à celle que le régulateur a appliquée aux assureurs avec les coussins de solvabilité. La France a besoin d'un État solvable. L'assurance vie est prête à jouer le jeu, encore faudra-t-il que l'État n'en modifie pas les règles et que nos élus de la République comprennent un peu mieux l'assurance vie. Les contribuables ne sont

pas des Français qu'il faut chasser, ce sont des Français qu'il faut rapatrier et attirer.

Demain, il faudra remettre l'assuré au cœur du modèle, restaurer une relation de confiance avec les institutions, les élus et les pouvoirs publics. Il faudra soutenir les individus face à une souveraineté législative exaspérante qui conduit à toutes sortes de radicalités contestataires à l'égard des institutions. Tocqueville parlait de « douceur » des institutions et d'une démocratie qui n'était pas née de la révolution. Recherchons cette « douceur » si l'on veut éviter la rue, la révolution des esprits, des actes, et les mouvements sociaux. Donnons aux particuliers davantage de sécurité, fondement nécessaire à la confiance. Notre noble penseur enseignait aussi le salut d'une société plus libre grâce aux associations, seules capables de canaliser les mauvaises tendances.

L'Afer, toutes choses égales par ailleurs, en est l'illustration vivante, qui rassemble 2 millions de bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie, tous mus par un objectif commun de protection de leur épargne et qui se regroupent pour que leur association prenne en charge des intérêts communs. Ce n'est pas parce que le réel est pluriel qu'il doit laisser la porte ouverte à toutes sortes de déviations individualistes.

Le « Nouveau Monde » devra rechercher l'adhésion de tous plutôt que l'opposition des uns contre les autres. Fuyons l'esprit réglementariste pour construire un socle de valeurs communes et un principe général qui fonde la confiance.

Le « Nouveau Monde » devra prévenir ce glissement insidieux du principe général de consentement à l'impôt vers son exact contraire que l'on voit poindre dans le très en vogue concept de « dépense fiscale », lequel ne peut nourrir qu'une défiance populaire.

Dans ce chaos des règles, des opinions, des nouvelles tendances, des approximations, il est urgent de rétablir les fondements de valeurs partagées. Si l'on veut un « Nouveau Monde », il doit se faire à ce prix. L'assurance vie et l'Afer plus particulièrement rassemblent autour de valeurs telles que l'équité, la simplicité ou la liberté.

L'Afer défend un principe qui s'inscrit dans cette recherche de sens commun et de respect. Il s'agit de prévoir un article 1 au Code général des impôts selon lequel « la loi fiscale doit être en toute circonstance interprétée, appliquée et jugée dans l'intérêt du contribuable ». Ce principe est sage et fédérateur. Et la sagesse vaut bien mille lois.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

L'avenir du Fonds Général

Le Fonds Général a donné satisfaction pendant plus de 40 ans. Ayons avec les assureurs et en priorité avec notre partenaire Aviva une discussion intelligente, franche, ouverte pour trouver, j'allais dire, un équilibre afin de préserver ce qui peut être préservé du Fonds Général. On en a besoin pour quoi et pour qui? On en a besoin pour des personnes qui ont un certain âge, qui ne peuvent pas se nourrir des risques et des opportunités des unités de compte. On en a besoin parce que le Fonds Général, c'est une épargne qui répond aux aléas de la vie, aux coups durs. On en a besoin parce que lorsque nous partirons nous aurons plaisir à transmettre ce que nous avons pu économiser à tous ceux que nous aimons, aux bénéficiaires du contrat. Et donc, il n'est pas révolu. Mais ce qui est certain, et je comprends la préoccupation des assureurs, c'est que les décennies glorieuses du Fonds Général sont plutôt derrière nous. C'est vrai. Il faut être réactif. Il faut être pratique.

Il faut trouver des aménagements, des solutions et c'est ce à quoi nous nous emploierons prochainement.

J'entendais, le Président d'une grande compagnie d'assurance qui annonçait la fin du monde, je crois que c'était en octobre de l'année dernière. Bon, le monde est toujours là. Les fonds généraux continuent, bon an mal an, dans un univers de taux qui ne cesse de noircir les performances. C'est incontestable, mais ne soyons pas accablés et ayons confiance.

La PPB

La PPB, provision pour participation aux bénéficiaires, est une décision qui a été prise en Assemblée Générale. Je ne fais que l'appliquer. Si nous avons voté contre, on n'aurait pas eu de PPB. On a voté pour, nous avons une PPB. Il ne faut pas oublier que notre Fonds Général est un fonds de sécurité. Et si on veut renforcer la sécurité, quoi de mieux que d'avoir mis un peu de côté? C'est l'objet de la PPB.

J'ajouterais plusieurs éléments. Cette PPB est conséquente. Nous avons à peu près 350 millions d'euros. Cet argent n'appartient pas à l'assureur. Cet argent, c'est l'argent de l'Association, des adhérents. Il leur sera extourné. Et nous avons, en accord avec notre partenaire Aviva, un arrangement contractuel qui est très souple et bon pour l'Association. C'est que la reprise de la PPB interviendra non pas après 8 ans comme cela est la pratique dans une compagnie d'assurance tradition-



Les adhérents ont pu suivre l'Assemblée Générale Mixte en streaming

LA PRESSE EN PARLE...

LE FIGARO

14 mai 2020

Attaquer l'épargne, c'est menacer la reprise!

«Alors que Bruno Le Maire s'est inquiété d'un excès d'épargne des Français pendant le confinement, l'économiste et président de l'Afer estime que la décourager ne ferait qu'aggraver la crise. [...] L'épargne est la construction de l'avenir, l'acte même d'une personne raisonnable, l'ancien bon père de famille. Elle n'a jamais empêché de consommer.»

l'Opinion

26 juin 2020

« Assurance vie : un quarteron d'élus s'en prend aux épargnants modestes ».

«Depuis deux mois, une poignée de députés multiplie les attaques à l'encontre de l'assurance vie. Loin de renforcer les solidarités ou de financer la relance, ces projets appauvriraient surtout des millions d'épargnants modestes.»

investir

19 juin 2020

Le contrat Afer s'enrichit d'unités de compte

«L'offre assurance vie de la plus importante association d'épargnants française propose de nouvelles unités de compte pour donner le rendement. Ce 18 juin, les adhérents ont également réélu, sans surprise, leur président.»

L'AGEFI

19 juin 2020

L'Afer veut donner plus de sens à l'épargne de ses adhérents

«Réélu à la présidence de l'association, Gérard Bekerman a annoncé le lancement d'unités de compte tournées vers la transition écologique ou l'ESG.»

LA CROIX

19 juin 2020

L'Afer souhaite diversifier l'assurance vie

«L'Afer entend développer son offre en mettant l'accent sur la finalité de l'épargne, afin de répondre aux nombreuses sollicitations des adhérents sur le sujet. Ce nouvel état d'esprit, qui consiste à « préférer le sens à la performance », conduira l'Afer à proposer des UC axées « vers la transition écologique, le socialment responsable, la French Tech, le développement des PME », énumère Gérard Bekerman.»

nelle, mais après 6 ans. Ce qui veut dire que ce qui a été doté pour la première fois en 2014 sera restitué, reversé aux adhérents sous réserve d'ajustements, de reconstitution de PPB, nous verrons ça le moment venu. Donc, c'est une mesure prudentielle. On ne veut pas non plus bâtir le modèle Afer sur trop de sécurité. Il faut respirer un peu.

D'ailleurs, j'observe que les compagnies d'assurance qui ont une très forte PPB ne sont pas les meilleures en matière de performance. Ne négligeons pas, non plus, notre pyramide des âges. À l'Afer, nous avons 440 centenaires. Pour vivre vieux, vivons à l'Afer, si je puis dire. Je ne vais pas dire à cette adhérente qui habite Brive-la-Gaillarde, Madame, revenez nous voir quand vous aurez 106 ans. Il y a un respect à l'égard d'une gestion, je dirais responsable, sage et équilibrée de la PPB.

Migration et dysfonctionnements informatiques

Arthur Chabrol,

Directeur Général Délégué Aviva France

Les améliorations attendues de la migration des systèmes informatiques d'octobre 2019 sont de trois ordres. D'abord des améliorations techniques, informatiques. Le système était ancien, même obsolète. La nouvelle architecture a permis, notamment, le travail à distance et la continuité de service pendant la période de confinement.

Des améliorations fonctionnelles. On avait un certain nombre de montées en charge d'un point de vue réglementaire qui ont pu être effectuées.

Et puis, peut-être, l'amélioration la plus importante, c'est l'amélioration de la qualité de service aux adhérents. Début juin, 90 % des opérations sont réalisées avec un délai égal ou inférieur à 6 jours. Il y a un an, avant la migration, ce délai était de deux à trois fois supérieur.

Gérard Bekerman : Je suis heureux de votre déclaration d'autant que les soucis informatiques, c'est vous qui en êtes responsable.

Je partage absolument votre conviction. Si nous avons adopté un nouveau modèle, c'est pour que nous ayons une meilleure qualité de service. Je suis sûr que nous allons y parvenir. Vous parlez de 90 % tout à l'heure. Mais on aimerait être satisfait à 100 %. Pouvez-vous vous engager sur les 10 % restants ?

Ce qu'on regarde en permanence, c'est l'amélioration tendancielle, elle est réelle, elle est observée à fréquence régulière sur tous les actes de gestion, comme les versements, les rachats, les avances, les nouvelles adhésions. Sur ces actes, le retour à la normale est observé depuis pratiquement le mois de janvier, ça, c'est très bien, avec des délais de gestion bien meilleurs que ceux d'avant la migration.

Les UC

Stanislas Bernard,

Administrateur de l'Afer

Comme vous le savez, nous avons deux piliers à l'Afer. Le premier pilier, c'est le fonds garanti, qui vous apporte toute

la sécurité requise. Le deuxième pilier, ce sont les unités de compte, qui permettent de dynamiser la performance de votre contrat.

Pourquoi autant d'UC? Pourquoi autant d'inflation? Tout simplement parce que vous avez une inflation d'opportunités d'investissement. Les opportunités liées aux marchés d'actions et leur évolution, qui peut être volatile. Des opportunités liées au financement des entreprises. Des opportunités liées à l'économie verte, à l'investissement socialement responsable et il serait tout simplement dommage de ne pas en profiter.

MOT DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT

Je suis extrêmement heureux des résultats. Cette victoire n'est pas la mienne. Cette victoire est celle des 760 000 adhérents de l'Association et c'est d'abord eux que je souhaiterais remercier pour leur confiance.

Fort de ce soutien, je continuerai à me battre pour les 15 millions de Français qui détiennent un contrat d'assurance vie et qui attendent du gouvernement le respect des engagements du Président de la République, à savoir ne pas toucher à son cadre juridique, fiscal et social.

Cette épargne apporte à une France qui a besoin de financer ses entreprises et à un État très endetté. L'assurance vie est un trésor public et on ne taxe pas le Trésor public. Cela fragiliserait les millions d'épargnants modestes qui ont travaillé toute une vie pour se protéger des aléas, bâtir des projets et transmettre à leurs proches.

L'Afer doit se tourner vers l'avenir. L'Afer croit dans le fonds en euro, elle croit en la transition écologique, elle croit dans le numérique et la french tech. Elle a surtout une autre croyance. Il faut donner un sens à l'épargne. Une belle action peut être une bonne affaire. L'Afer est prête à jouer le jeu dans des règles qui doivent être justes et stables.



Les membres présents du Conseil d'Administration de l'Afer.
De gauche à droite : Michèle Saint-Marc, Jack Lequertier, Véronique Staeffen et Gérard Bekerman

CONFIANTE, L'AFER SE TOURNE VERS L'AVENIR

L'Afer prend note de la décision du groupe Aviva au niveau Monde, exprimée par la nouvelle présidente, Amanda Blanc, de mettre en place une stratégie centrée sur l'activité britannique, irlandaise et canadienne.

Dans ce contexte, l'Afer entend réaffirmer qu'elle est et restera une association libre et indépendante.

L'Afer a connu bien des évolutions depuis sa création en 1976. En voici une nouvelle. C'est le sens de l'histoire.

Forte de 760 000 adhérents représentant une épargne sous gestion de près de 60 milliards d'euros, l'Afer veillera donc à être plei-

nement associée à cette nouvelle étape, riche d'opportunités pour chacun d'entre nous. Votre Association s'y consacre.

Soyez assurés de l'entière mobilisation de votre Conseil d'Administration en faveur d'un partenariat reposant sur une confiance renouvelée, un dialogue constructif et un développement harmonieux respectueux des intérêts de ses adhérents et des conseillers.

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ DE L'AFER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

Depuis quelques mois, nos équipes s'engagent quotidiennement pour vous informer via les réseaux sociaux. Que vous soyez adeptes de Facebook, Instagram, Twitter ou plutôt LinkedIn, vous pouvez choisir le canal que vous préférez pour être au courant des dernières actualités de l'Association.

Contenus pédagogiques pour vous accompagner dans la constitution de votre épargne, actualité sur les combats menés par l'Association et son Président, rencontre avec des adhérents et relai des Soirées dans toute la France sont autant de sujets que vous pouvez suivre chaque jour sur les réseaux sociaux de l'Afer.



CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS AFER 2020

- Sept. 17** Marseille Soirée Afer
- Sept. 30** Le Touquet Soirée Afer
- Nov. 04** Clermont-Ferrand Soirée Afer
- Nov. 16** Nantes Soirée Afer
- Déc. 01** Pau Soirée Afer
- Déc. 15** Strasbourg Soirée Afer



Soyez les ambassadeurs du contrat Afer !

En 2019, 29 000 nouveaux adhérents ont rejoint l'Afer, dont la grande majorité sur les conseils d'un proche.

Vous souhaitez à votre tour faire connaître les avantages du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer à une personne de votre entourage ?

Rapprochez-vous de votre Conseiller Afer : une fois votre « filleul » devenu adhérent de l'Afer, il aura le plaisir de vous faire parvenir le cadeau de votre choix parmi notre sélection.



Retrouvez plus d'informations sur notre site Internet

www.afer.fr > L'Afer > Être adhérent à l'Afer > Comment parrainer un proche ?



Pour participer, inscrivez-vous sur le site

www.afer.fr rubrique

« actualités et événements »